

## BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

Diplôme Niveau 4



Formation Continue ou par Apprentissage

Code RNCP 38093  
date d'échéance de l'enregistrement 01-01-2029

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Pilotage stratégique de l'entreprise agricole et conduite du changement
- Préservation et amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle
- Conduite des processus de production
- Commercialisation des produits agricoles et des services
- Négociation, concertation et élaboration d'un projet
- Organisation du travail, gestion des ressources et des relations humaines
- Gestion et administration de l'entreprise

### PUBLICS VISÉS / PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans et plus
- Avoir une aptitude physique pour les travaux manuels et d'extérieur
- Avoir une aptitude à l'écoute et à la communication

### MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION

1. Pré-inscription en ligne
2. Entretien de positionnement pour établir le parcours individuel de formation
3. Satisfaire à l'entretien de positionnement
4. Valider et signer le parcours individuel de formation
5. Signer un contrat d'apprentissage (pour la formation par apprentissage)



### CONTACT

Chargée de développement: 06-79-09-31-42  
Standard CFA - CFPPA: 02-54-53-11-00

### DÉLAIS D'ACCÈS

- Les candidatures peuvent être étudiées tout au long de l'année.
- Chaque contrat d'apprentissage comporte une période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise.

### DURÉE ET MODALITÉ DE LA FORMATION



La formation socle est de 900h (mini 760h / maxi 935h) en centre et 10 semaines de stage, de septembre à juin. Chaque candidat bénéficiera d'un parcours individualisé en fonction de son niveau de diplôme et de son expérience professionnelle.



Dans le cas d'un handicap reconnu, le CFA dispose d'une référente handicap qui se tient à votre écoute pour déterminer les aménagements nécessaires à votre situation.

### LES ENTREPRISES SUPPORTS DE LA FORMATION

- Exploitations agricoles en grandes cultures
- Exploitations agricoles en polyculture-élevage (bovins, ovins, caprins ou porcins)

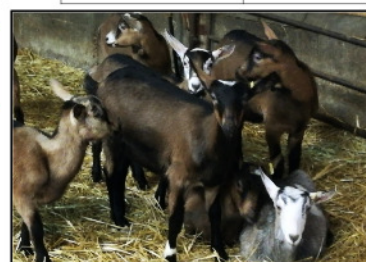
### RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE

Selon la législation en vigueur, le stagiaire peut être rémunéré:

- par des fonds du Conseil Régional
- France Travail
- par l'Employeur (contrat de professionnalisation, CPF, Transitions Pro...)

### RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

| % SMIC                 | Grille nationale de rémunération des apprentis |                |                |                |
|------------------------|--|----------------|----------------|----------------|
|                        | Moins de 18 ans                                | De 18 à 20 ans | De 21 à 25 ans | De 26 à 29 ans |
| 1 <sup>ère</sup> année | 27%  | 50%            | 53%            | 100%           |
| 2 <sup>ème</sup> année | 39%  | 57%            | 61%            | 100%           |
| 3 <sup>ème</sup> année | 55%  | 67%            | 78%            | 100%           |



#### Chiffres clés

Taux de réussite aux examens 2025 :  
**93% (12/13 stagiaires)**  
Taux de satisfaction 2025 :  
**100%**



C.F.P.P.A. de l'Indre

Route de Velles - CS 70529 -36018 CHÂTEAUROUX CEDEX

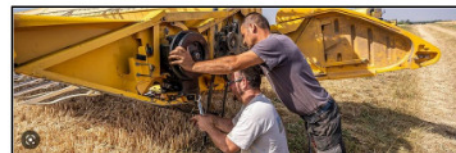
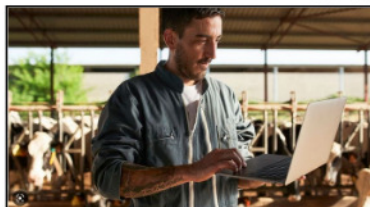
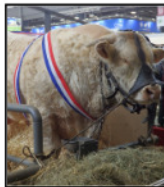
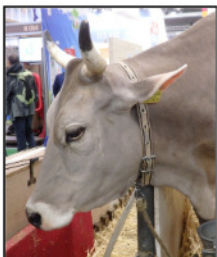
Tél : 02-54-53-11-00 Mail : cfppa.chateauroux@educagri.fr www.naturapolis36.fr

## CONTENUS DE LA FORMATION

- Se situer en tant que professionnel
- Piloter le système de production
- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- Transformer la production laitière OU Réaliser les opérations de production de l'atelier maraîchage (permaculture)
- Assurer la maintenance des matériels roulants et équipements

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie de l'alternance entre les périodes d'entreprise et de CFA / CFPPA
- Reprise des situations professionnelles vécues en entreprise
- Accompagnement et suivi individuel par un tuteur
- Ateliers pédagogiques
- Travaux pratiques
- Visites techniques
- Formation en présentiel (et/ou distanciel en cas de situation particulière), 10 % du volume de formation sera réalisée en distanciel synchrone ou asynchrone.
- La formation est présentée en modules articulables pour préparer les différentes UC capitalisables tout au long de la formation BPREA.



## Pendant la formation...

### FORMATION

De nombreux intervenants double actifs en agriculture, visites d'exploitations, TP sur nos exploitations (grandes cultures, bovins, caprins et ovins), participation au forum de l'installation, organisation d'un marché de producteurs par les stagiaires, visite d'un salon agricole (sous réserve).

Au cours du parcours complet, le candidat bénéficiera :

- d'une formation à la conduite d'engins en sécurité valant CACES
- d'une formation Certiphyto
- d'une formation S.S.T.

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de :  
- l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen  
- l'État dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences sont validées lors de 7 évaluations en situation professionnelle.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. L'obtention d'une UC est valable 5 ans.

Le référentiel du diplôme est disponible sur le site <https://chlorofil.fr> rubrique référentiel du diplôme

Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

## AIDES

- Accompagnement à la recherche d'un maître d'apprentissage ou de stages
- Accompagnement à la signature du contrat d'apprentissage
- Aide au permis de conduire pour les stagiaires jusqu'à 25 ans (Combo Parfait)
- Carte étudiant

Aides aux Entreprises

Aides de l'État pour les entreprises de moins de 250 salariés. Son montant est de :

- 5 000€ maximum sur la 1ère année d'exécution du contrat.

## Après la formation...

Ce diplôme à finalité professionnelle permet un accès direct à la vie active.

A l'issue de la formation, les stagiaires ont une vision globale de l'exploitation agricole et possèdent de réelles compétences pour la gérer.

De niveau 4, le B.P.R.E.A. permet d'obtenir la capacité professionnelle pour s'installer, de pouvoir bénéficier des aides à l'installation, d'acquérir des connaissances et des compétences techniques et au pilotage d'une exploitation.